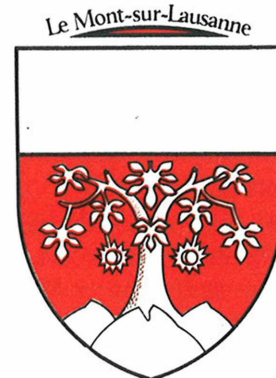


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LEGISLATIF

Le Conseil communal a tenu sa première séance de la législature 1978 - 1981 le lundi 13 février dernier en l'aula du nouveau collège du Mottier. Présidée par le soussigné, le Conseil communal devait procéder à la nomination de nos commissions permanentes et avait à débattre de quatre préavis municipaux.

Après l'adoption des procès - verbaux des séances des 5 et 13 décembre 1977, le Conseil passa à l'élection de la Commission des Finances. Cette Commission se compose de cinq membres et de deux suppléants. Elle est nommée pour toute la durée de la législature. Les Conseillers suivants ont été élus membres de la Commission des finances.

M. Raymond Corbaz-Chabloz M. Denis Borel
M. Ernest Lehmann M. Jean-Daniel Pasche
M. Alfred Buttet

Quand aux deux suppléants ce sont:
MM. Henri Vullyamoz et Paul Grand
qui furent désignés.

Le Conseil passa ensuite à l'élection de la Commission de gestion, elle aussi nommée pour la durée de la législature, sauf que trois membres sont remplacés chaque année.

Pour 1978, elle se composera de:

M. Louis Favre M. André Bonzon
M. Claude Agassiz M. Roger Menétrey
M. Symon Menétrey M. Eric Chabloz
M. André Ravessoud

Les suppléants pour cette année sont:

Mme Marie-Claire Krayenbühl M. Maurice Fontannaz
M. Robert Wüthrich

Enfin, la troisième commission permanente, dont les membres sont nommés pour toute la durée de la législature, est la Commission de recours en matière d'impôts communaux. Elle se compose de:

Mme Danielle Moll M. Maurice Derron
M. Hervé Menétrey

Les suppléants sont:

MM. Jean-Maurice Corbaz et Pierre Laedermann.

Le Conseil a examiné un préavis municipal traitant de la fixation du montant des dépenses supplémentaires

relevant de la compétence de l'Exécutif. Il a fixé ce plafond à Fr. 10'000.-. Il avait également à se prononcer sur l'octroi à l'Exécutif de compétences pour acquérir ou aliéner des immeubles et des droits réels immobiliers. Il a fixé deux plafonds: l'un de Fr. 50'000.- de la seule compétence de l'Exécutif et l'autre de Fr. 200'000.- subordonné à l'accord de la Commission des Finances.

La Municipalité demandait au Conseil de lui accorder une autorisation générale de plaider. Jusqu'à présent, l'Exécutif sollicitait de telles autorisation du Législatif seulement de cas en cas, c'est - à - dire chaque fois qu'elle était contrainte d'intervenir devant une instance judiciaire. Suivant les propositions de la Commission chargée d'étudier cette demande de la Municipalité, le Conseil lui accorda une autorisation générale de plaider seulement lorsque la Commune est attaquée en justice. La Municipalité devra donc, comme par le passé, solliciter l'autorisation du Conseil lorsqu'elle devra introduire une action en justice.

Le dernier préavis concernait une modification de plan des zones au lieu dit: Chemin de la Roche. Il s'agissait d'accepter la modification du plan des zones légalisé en 1968 par le transfert de deux parcelles en zones villas, mais partiellement incorporées par erreur à la zone de verdure et d'utilité publique. Une seule opposition étant encore formulée à l'endroit de ce changement de zone, le Conseil décida de demander au Conseil d'Etat de la lever et de ratifier la modification des parcelles précitées.

Aux communications de la Municipalité et propositions individuelles, M. A. Borgeaud, municipal, informa le Conseil qu'une séance d'information sur l'aménagement du territoire communal aura lieu le 7 mars prochain à 20h. 20 à l'Aula du nouveau collège. Enfin, répondant à une question d'un Conseiller, M. le Municipal J. Amiguet rappela que, lors du déblayement de la neige, les employés communaux ne peuvent absolument pas débarasser des chemins privés et qu'il appartient aux résidents de dégager leur accès sur la voie publique.

*Le Président
Daniel Grosclaude*

LE MESSAGE DU SYNDIC

En ce début de législature 1978 - 1981, il est certainement utile de présenter notre Municipalité à nos lecteurs en mentionnant les principales tâches relevant de chaque dicastère.

Elue lors de la séance d'installation des autorités communales, le mardi 13 décembre 1977, la Municipalité s'est organisée de la façon suivante:

Président : M. Philippe RAUSCHERT Syndic
Vice - président : M. Alfred BERGEAUD
Secrétaire : M. Christian FRILOUD
secrétaire municipal
Huissier : M. Gérard HAUSWIRTH
Commissaire de police

Les dicastères se répartissent comme suit:

Administration générale:

Finances Le syndic
Assurances sociales Suppléant: M. A. Borgeaud

Police des constructions:

Plan d'extension M. A. Borgeaud
Aménagement du territoire Suppléant: M. J.-J. Belet
Journal

Domaines et forêts:

Parcelles communales M. R. Henny
Parcs et jardins Suppléant: M. J. Henny
Entretien du cimetière
Plan de classement des arbres
Enlèvement des ordures

Bâtiments communaux

Conciergeries M. J.-J. Belet
Locations Suppléant: M. R. Vaucher

Travaux:

Routes - collecteurs

Enlèvement de la neige

Routes - collecteurs M. J. Amiguet
Enlèvement de la neige Suppléant: M. R. Henny

Equipe de voirie
Eclairage public

Police:

Contrôle des habitants, recensements M. R. Vaucher
Administration du cimetière. Suppléant: M. J. Amiguet

Service du feu.
Protection civile
Hygiène, protection de l'environnement - écologie.

Relations publiques.

Cultes et instructions

Ecoles M. J. Henny
Service dentaire intercommunal. Suppléant: M. P. Rauschert
Sociétés locales

En outre, nous avons procédé à la désignation de commissions internes:

Commission d'achats et ventes de terrains:

MM. P. Rauschert, Syndic
R. Henny
J. Henny

Commission du plan d'extension et de la police des constructions.

MM. A. Borgeaud
J.-J. Belet
J. Amiguet

Commission de police:

MM. R. Vaucher
R. Henny
J.-J. Belet

Commission de taxation des dégâts aux cultures

M. René Henny

De plus, et avec la collaboration de personnes compétentes et dévouées, nous avons désigné les Commissions "mixtes" suivantes:

Commission sociale communale:

M. P. Rauschert, Syndic
M. A. Olivier, Pasteur
Mme D. Moll, Infirmière OMSV
M. P. Zingre, Boursier communal

Commission d'urbanisme:

MM. A. Borgeaud
J.-J. Belet
J. Amiguet
A. Guidetti
C. Agassiz
H. Menétrey

Commission de salubrité:

MM. R. Vaucher
J.-J. Belet
1 médecin

Commission du feu:

MM. Rémy Vaucher
Jean Amiguet
Commandant des SP

En relation avec leur dicastère respectif, les municipaux participent aux travaux de diverses commissions et organisations intercommunales:

Commission des estimations fiscales

Commission d'impôts: M. P. Rauschert, Syndic

C.I.U.R.L., Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise:

MM. A. Borgeaud
J.-J. Belet
J. Amiguet

Commission intercommunale des sports (CIURL):

M. J.-J. Belet

Service intercommunal des taxis:

M. R. Vaucher

Services industriels (eau-gaz - électricité) téléphones. STEP. (Station d'épuration des eaux usées, Vidy).

M. J. Amiguet

Pour sa part, la Commission scolaire, nommée par la Municipalité dans sa séance du 16 janvier 1978, s'est constituée comme suit:

Présidente
Vice-président
Secrétaire
Membres

Mme M.C. Krayenbühl
M. J. Henny, municipal
Mme L. Megroz
MM. H. Menétrey
R. Corbaz-Schwarz
M. Magnenat

Nous nous permettons, par ailleurs, de vous rappeler les heures d'ouverture des bureaux de notre Administration communale:

Bureau de police et contrôle des habitants,
ouvert au public de 08h. à 12heures et
de 14h. à 17h. 45

Grefte - boursier - assurances sociales -
service technique de 10h. à 12heures et
de 14h. à 16heures.

En outre, M. le Syndic est à la disposition des personnes désirant le rencontrer (sur rendez-vous) le mercredi matin, cas urgent réservés.

NOTRE POPULATION

Durant ces quatre dernières années, le chiffre de notre population a augmenté de 344 unités, ainsi que le démontre le tableau ci-dessous:

au 1er janvier	1975	1976	1977	1978
Vaudois	1574	1675	1678	1730
Confédérés	9995	1059	1092	1137
Etrangers	312	340	333	358
	-----	-----	-----	-----
Totaux	2881	3074	3103	3225

Dans le courant de cette année, 17 jeunes filles et 19 jeunes hommes de nationalité suisse atteindront leur majorité. Nous profitons de cette occasion pour les féliciter et leur présenter nos vœux de complète réussite dans leur profession qu'ils ont choisie. Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous à la petite soirée qui leur sera réservée en décembre prochain.

Ph. RAUSCHERT
Syndic

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

NOUVEAU PLAN DE ZONES DE LA COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

En application de la nouvelle loi vaudoise sur l'aménagement du territoire (LCAT) votée par le Grand - Conseil le 13 septembre 1976, la Municipalité doit, dans un délai de 2 ans à partir du 28 juin 1977, soumettre son nouveau plan de zones à l'Etat pour ratification.

La loi cantonale a en effet aboli la zone "sans affectation spéciale" et a introduit deux nouveaux types de zones:

- la zone agricole, inconstructible pendant 25 ans et
- la zone intermédiaire, inconstructible pendant 10 ans.

Un très gros travail attend vos Autorités et la Commission d'Urbanisme que la Municipalité vient de nommer composée de 3 municipaux (A. Borgeaud, J.-J. Belet, J. Amiguet) et de 3 personnes prises en dehors de l'Exécutif, c'est - à - dire MM. Hervé Menétrey et Claude Agassiz, Conseillers communaux, et M. Alain Guidetti, architecte urbaniste au service cantonal de l'Aménagement du Territoire, domicilié au Petit-Mont. Rien ne saurait toutefois être entrepris sans une information complète, bien que généralisée.

Culture des champs

La Municipalité se conformant aux directives du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, Service de l'agriculture, met au concours les postes de :

- Préposé communal à la culture des champs
- Suppléant du préposé communal

Entrée en fonction: immédiate.

Les candidats voudront bien déposer leurs offres auprès de la Municipalité d'ici au 10 mars 1978.

Tous renseignements complémentaires à ce sujet peuvent être obtenus auprès de M. René Henny, municipal (Tél.: 33 22 02).

LA MUNICIPALITE

C'est dans cette intension que la Municipalité a mis sur pied une conférence qui sera donnée par

M. Alain GUIDETTI

membre de la commission d'urbanisme de notre commune et spécialiste en la matière au niveau cantonal.

Monsieur Guidetti développera essentiellement le problème de la création de ces deux nouvelles zones et fournira toutes les explications au sujet des causes et effets de ces importantes modifications.

Les propriétaires plus particulièrement intéressés sont ceux possédant des terrains en zone actuelle sans affectation spéciale. Il recevront une lettre d'invitation.

Mais la séance est PUBLIQUE et tout citoyen du Mont peut se faire un devoir d'y participer.

Cette conférence, qui sera suivie d'un débat limité aux seuls cas généraux, sera donnée à

**L'AULA DU NOUVEAU COLLEGE LE MARDI 7
MARS 1978 à 20 h. 00**

Commission d'urbanisme:
A. Borgeaud, municipal.

Utilisation abusive des routes

A l'occasion des travaux de labourage des terrains aboutissant aux routes, le département des travaux publics et la municipalité attirent tout spécialement l'attention des agriculteurs sur les dispositions des articles 48 et 59 de la loi du 25 mai 1964 sur les routes, interdisant l'utilisation abusive de la voie publique et de ses dépendances, c'est-à-dire de faire quoi que ce soit de nature à les encombrer, les salir, les endommager ou à nuire à la circulation.

Il est notamment interdit aux tracteurs de manoeuvrer sur la chaussée pour éviter d'y répandre des terres susceptibles de provoquer des accidents de la circulation.

Le nettoyage et éventuellement la réparation des dommages seront mis à la charge des contrevenants, sans préjudice à l'amende qui pourra leur être infligée.

Département des travaux publics
LA MUNICIPALITE

AVEC NOS NONAGENAIRES

Nous avons eu la grande joie d'en fêter deux, soit: Madame Emma CORDEY, née le 27 octobre 1887. Ayant vécu à Orbe pendant plus de 60 ans, et ne pouvant plus rester seule dans son appartement, Mme Emma Cordey vint s'installer à La Paix du Soir pour profiter d'une retraite amplement méritée.

Personne active et dévouée, elle avait mené une vie toute simple, digne et bien remplie. Bienveillante et discrète, elle parvint à tenir son ménage parfaitement jusqu'à la fin de l'année passée.

A l'occasion de son anniversaire, la Direction de la Paix du Soir, ses camarades, et les Autorités représentées par MM. Philippe Rauschert, Syndic et Charles Lavanchy, municipal, on lui fit grande fête au Grand-Mont.



SOCIETE DE DEVELOPPEMENT

Le 11 mars 1978 (samedi) la Société de Développement organise un cours d'entretien de rosiers et de pelouses. *Ce cours est gratuit.*

Il sera donné par M. Ernest Tschanz, rosieriste et par M. Louis Monod, paysagiste.

ASSOCIATION DES PAYSANNES VAUDOISES, Le Mont

Le comité invite les membres et personnes intéressées à se retrouver le **JEUDI 2 MARS 1978 A 20 HEURES** à la salle de paroisse pour venir écouter Madame Nancy SCHLAZER qui présentera une conférence avec film ayant pour titre:

"MON ASCENSION DU KILIMANJARO"

ECHO DES BOIS

Concert du 21 mars

Dans notre nouvelle aula du collège du Mottier, le chœur mixte "Echo des Bois", en collaboration avec la Chanson vigneronne de Grandvaux et l'Orchestre de Pully, vous présentera le 21 mars 1978, à 20h. 30, un concert spirituel. Vous aurez l'occasion d'entendre, par plus de 90 chanteurs accompagnés d'une trentaine de musiciens, sous la direction de Roger BIANCHI, une "Messe brève" de Michel ZAMOFING, exécutée pour la quatrième fois en public. Auparavant, l'Orchestre de Pully, sous la baguette de M. ZAMOFING interprétera des oeuvres de Haendel et Gabrielli, puis les deux chœurs réunis, dirigés par Roger BIANCHI chanteront "a capella" des pièces de Van Berchem, Rimsky-Korsakof et Lewandowsky.

L'entrée à ce concert sera gratuite; nous vous attendons nombreux et nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.

M. Emile MEDANA, né le 20 novembre 1887 à Cellio (Italie), vint déjà en Suisse en 1896 où il fréquenta les écoles de Lausanne jusqu'à ce qu'il déserta pour aller gagner de l'argent. Il fit l'apprentissage de menuisier-ébéniste qu'il exerça à son retour en Suisse en 1905. Spécialiste dans son métier (rampiste et chaisier), notre jubilaire ne connut guère les remous de la vie économique et se souvient parfaitement des bâtiments qu'il a vus construire à Lausanne et qu'on démolit maintenant parce que trop vieux !

Etonnant de lucidité et d'adresse, M. Medana se rend encore chaque jour dans son atelier au Maupas où il manoeuvre la varlope et la scie avec sûreté, car il n'a aucune machine.

Il a joué de la musique pendant 71 ans.

Bonne santé à nos deux nonagénaires et sachez profiter longuement de toutes les profondes amitiés qui vous entourent.

A. Borgeaud



Toutes les personnes intéressées voudront bien annoncer en téléphonant au Greffe Municipal, N° 32 01 50 qui indiquera le lieu de rendez-vous.

La Société de Développement tiendra son assemblée générale le mercredi 5 avril 1978 à l'Aula du nouveau collège. **"20 heures"**

L'ordre du jour comporte un point important: le renouvellement du Comité.

SERVICE D' AIDE FAMILIALE.

L'assemblée générale est fixée au **JEUDI 20 AVRIL 1977 à 20h. 00** à la Salle de Paroisse

ARMES DE GUERRE LE MONT

22 mars ASSEMBLEE GENERALE 20h. 30 Salle du Conseil du Mont.

29 avril	Tirs Militaires	14h. 00 à 18h. 00
20 mai	" "	14h. 00 à 18h. 00
24 juin	" "	14h. 00 à 18h. 00
25 juin	" "	08h. 00 à 11h. 30
26 août	Tirs à prix	14h. 00 à 17h. 30
3-4juin	Tir en campagne	
6-7mai	Champ. de groupes et tir individuel	
11 novembre	soirée - distribution des prix	
	Salle du Châtaignier.	

Pour tous renseignements s'adresser à G. Noverraz, Ch. de la Farandole 3, 1052 Le Mont (tél. privé 32 72 79)

ATTENTION: Afin d'éviter, lors des tirs militaires, une trop longue attente aux guichets, les tireurs peuvent envoyer jusqu'au mercredi précédent le tir, les livrets de service et de tir à G. Noverraz.